



Chez TUI, voyagez avec le sourire !

Afin d'organiser au mieux votre séjour, nous vous invitons à respecter les directives de votre lieu de vacances et de vous mettre en conformité avec les mesures suivantes :



CHILI

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES*

- **Passeport** en cours de validité, valable 6 mois après la date de retour.
- Pour un séjour inférieur à trois mois, le visa n'est pas exigé.
- En arrivant au Chili, les autorités locales (PDI) remettent une « Tarjeta Unica Migratoria ». Elle sera exigée à la sortie du pays.
- **Restrictions d'accès à l'île de Pâques**
- Afin de préserver la culture et l'environnement de l'île de Pâques, la durée de séjour sur le site est limitée à 30 jours maximum. Les justificatifs de retour et d'hébergement seront contrôlés par les autorités locales avant tout accès à l'île.
- Il est vivement recommandé de disposer d'un contrat d'assistance ou d'une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux (chirurgie, hospitalisation, etc.) et de rapatriement sanitaire, au risque de ne pas avoir accès aux soins, y compris en cas d'urgence vitale.
- **Les mineurs** voyageant seuls ou avec une personne ne disposant pas de l'autorité parentale doivent être munis d'une autorisation de sortie de territoire. Pour laisser sortir tout enfant non-accompagné par ses parents ou accompagné d'un seul de ses parents, quels que soient sa nationalité et son type de passeport, la police aux frontières chilienne exige plusieurs documents, dont la production d'un acte notarié établi au Chili (ou une autorisation établie auprès d'un consulat du Chili en France) attestant que le(s) parent(s) non-accompagnant(s) (père ou mère) autorise(nt) expressément le voyage de l'enfant.
- Nous vous recommandons de vous munir d'une copie papier recto-verso de vos certificats et formulaires ou de numériser ceux-ci sur votre propre adresse électronique.

FORMALITÉS SANITAIRES

Vaccination et/ou traitements conseillés :

- Être à jour dans ses vaccinations habituelles (DTP et ROR).
- Anti-moustique recommandé.

FORMALITÉS COVID

Les voyageurs vaccinés doivent se munir d'un certificat de vaccination à jour, délivré par le pays dans lequel ils ont été vaccinés.

Les voyageurs non vaccinés doivent présenter un test PCR négatif effectué dans les 48 heures précédant l'embarquement.

L'attestation d'assurance maladie, couvrant notamment les risques liés à la Covid-19 pour toute la durée de son séjour, n'est pas obligatoire mais fortement recommandée.

Le port du masque est obligatoire, sauf au niveau du plus faible risque sanitaire dans les espaces ouverts où une distance de plus d'un mètre entre personnes est possible.

Dispositions spécifiques à l'île de Pâques

L'accès à l'île de Pâques reste soumis à certaines conditions. Il convient de présenter :

- Un test RT-PCR réalisé moins de 24h avant l'embarquement ou, pour les enfants de moins de six ans, un test antigénique réalisé dans un laboratoire reconnu par le ministère de la santé chilien.
- Le formulaire complété en ligne Ingreso a Rapa Nui <https://ingresorapanui.interior.gob.cl/>.
- Un certificat de schéma vaccinal complet pour les non-résidents au Chili ou le Pase de movilidad pour les personnes résidant au Chili.

*Toutes ces informations sont valables pour les ressortissants français et sont données à titre indicatif, elles peuvent évoluer sans préavis. Informations valables pour des vols directs de/vers la France. En cas de transit certains pays peuvent demander des formalités supplémentaires. Si votre voyage inclut plusieurs destinations merci de vous référer aux formalités de chacune d'entre elle. Compte-tenu de l'évolution rapide de la situation administrative et sanitaire dans certains pays, nous vous recommandons de consulter le site du Ministère des Affaires Étrangères jusqu'au jour de votre départ.

Date de la dernière mise à jour : 02/11/2022. TUI France IM 093120002 - RCS Nanterre 331 089 474. Crédit photo : Gettyimages.

